

**BUDGET RECTIFICATIF N°2  
EXERCICE 2024  
NOTE DE PRESENTATION**

Le budget rectificatif n°2 (BR2) de l'exercice 2024, soumis au vote du conseil d'administration du Cnous du 9 juillet 2024, permet de prendre en compte les éléments qui n'étaient pas connus ou finalisés au moment de la construction du budget initial et du budget rectificatif n°1 (BR1).

Le BR2 a pour objet principal de répartir des crédits complémentaires au sein du réseau des Crous portant sur l'intégration d'une dotation complémentaire de la subvention pour charges de service public au titre de l'accessibilité, le transfert de crédits du titre 5 (subventions pour charges d'investissement) vers le titre 3 (SCSP)<sup>1</sup> ainsi que le reversement de remises de fin d'année (RFA) collectées en 2021. Il intègre également une actualisation des crédits concernant les services du Cnous.

La note de l'ordonnateur décrit les principales évolutions apportées au BR1, concernant les autorisations budgétaires (tableau 2), les opérations pour comptes de tiers (tableau 5) et les agrégats comptables (tableau 6).

**1. Les autorisations budgétaires (tableau 2)**

Les dépenses représentent **521,827 M€** en autorisations d'engagement (AE) et **522,342 M€** en crédits de paiement (CP) ; les recettes encaissées s'élèvent à **513,151 €**. Les modifications, apportées au tableau 2, conduisent à une hausse des AE pour + 11,341 M€, des CP pour + 11,239 M€ et de la prévision de recettes encaissées pour + 8,358 M€ par rapport au BR1.

Le solde budgétaire, différence entre les recettes et les crédits de paiement, est déficitaire de **9,140 M€** soit une hausse du déficit de **47,6 % (+ 2,881 M€)** par rapport au BR1.

	DEPENSES						RECETTES			
	Montants BR1		Montants BR2		Ecart BR2-BR1		Montants BR1	Montants BR2	Ecart BR2-BR1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>Personnel</b>	<b>15 980 100 €</b>			<b>500 876 073 €</b>	<b>509 234 155 €</b>	<b>8 358 082 €</b>	<b>Recettes globalisées</b>			
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €			495 147 864 €	503 505 946 €	8 358 082 €	Subvention pour charges de service public
<b>Fonctionnement</b>	<b>486 182 022 €</b>	<b>486 748 466 €</b>	<b>497 522 791 €</b>	<b>497 987 524 €</b>	<b>11 340 769 €</b>	<b>11 239 058 €</b>				Subvention pour charges d'investissement
Gestion du Cnous	15 611 404 €	16 177 848 €	18 594 091 €	19 058 824 €	2 982 687 €	2 880 976 €				Autres financements de l'Etat
Gestion du Réseau	470 570 618 €	470 570 618 €	478 928 700 €	478 928 700 €	8 358 082 €	8 358 082 €	260 000 €	260 000 €		Fiscalité affectée
							5 468 209 €	5 468 209 €		Autres financements publics
<b>Investissement</b>	<b>8 374 200 €</b>			<b>3 917 200 €</b>	<b>3 917 200 €</b>		Recettes propres			
							3 917 200 €	3 917 200 €		<b>Recettes fléchées*</b>
										Subvention pour charges d'investissement fléchée
										Autres financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>510 536 322 €</b>	<b>511 102 766 €</b>	<b>521 877 091 €</b>	<b>522 341 824 €</b>	<b>11 340 769 €</b>	<b>11 239 058 €</b>	<b>505 053 273 €</b>	<b>513 151 355 €</b>	<b>8 358 082 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>		-		-		-	6 049 493 €	9 190 469 €	2 880 976 €	<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>

<sup>1</sup> Sous réserve du visa du CBCM

La variation du déficit du solde budgétaire, constatée au BR2, résulte d'évolutions d'enregistrements de recettes et de dépenses, détaillées ci-après.

### 1.1. Les recettes

Les recettes s'élèvent à 513,151 M€, soit une hausse de 1,7 % (+ 8,358 M€) par rapport au BR1. Les modifications concernent exclusivement les recettes globalisées (SCSP).

La subvention pour charges de service public augmente de 8,358 M€ et intègre les éléments suivants<sup>2</sup> :

- Les crédits au titre de l'accessibilité pour 3,151 M€ ;
- Le transfert de crédits du titre 5 vers le titre 3 pour 5,207 M€.

### 1.2. Les dépenses

Les autorisations d'engagement (AE) s'établissent à 521,877 €, soit une hausse de 2,2 % (+ 11,341 M€) ; les crédits de paiement (CP) représentent 522,342 M€ et augmentent de 2,2 % (+ 11,239 M€) par rapport au BR1. Les modifications concernent à la fois la gestion du réseau des Crous et les services du Cnous.

Seule l'enveloppe fonctionnement est modifiée dans le cadre du BR2.

Crédits de paiement	BR1	BR2	Variation
Personnel	15 980 100 €	15 980 100 €	-
<b>Fonctionnement</b>	<b>486 748 466 €</b>	<b>497 987 524 €</b>	<b>+ 11 239 058 €</b>
Gestion du Cnous	16 177 848 €	19 058 824 €	+ 2 880 976 €
Gestion du Réseau	470 570 618 €	478 928 700 €	+ 8 358 082 €
Investissement	8 374 200 €	8 374 200 €	-
<b>Total</b>	<b>511 102 766 €</b>	<b>522 341 824 €</b>	<b>+ 11 239 058 €</b>

#### a) La gestion du réseau des Crous

Les dépenses de fonctionnement sont majorées à hauteur de 8,358 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin d'intégrer les éléments suivants :

- Le transfert de crédits du titre 5 vers le titre 3 au titre de la campagne 2024 pour 5,207 M€.

Les subventions pour charges d'investissement (titre 5) sont inscrites dans les budgets des Crous obligatoirement en section d'investissement. Cependant, pour certaines des opérations d'investissement, les Crous ne peuvent pas recevoir de fonds en titre 5 afin de ne pas créer de distorsion dans la comptabilité de l'État (équilibre entre compte 26 de l'État et compte 104 de l'établissement).

Pour la campagne 2024, le transfert concerne d'une part, des prestations intellectuelles informatiques dont la réalisation a été confiée à des Crous avec un pilotage assuré par la sous-direction du numérique du Cnous pour un total de 1,327 M€ et d'autre part, des reversements par voie de fonds de concours des participations financières des Crous pour 3,880 M€ (voir annexe contractualisation).

<sup>2</sup> Sous réserve du visa du CBCM.

- Les crédits au titre de l'accessibilité pour 3,151 M€.

Ces financements permettront à neuf Crous<sup>3</sup> de poursuivre leurs actions en faveur de la mise aux normes d'accessibilité de résidences et de lieux de restauration universitaires.

## b) La gestion du Cnous

Les dépenses de fonctionnement sont majorées à hauteur de 2,983 M€ en autorisations d'engagements et de 2,881 M€ en crédits de paiements correspondant aux éléments suivants :

- Le versement au profit des Crous et des établissements adhérents à la centrale d'achat au titre des remises de fin d'année (RFA) collectées en 2021 : 1,733 M€ en AE-CP ;
- Des ouvertures complémentaires de crédits au profit des services du Cnous pour financer de nouveaux projets portés par le Cnous mais au bénéfice du réseau et non prévus en budget initial : 1,250 M€ en AE et 1,148 M€ en CP selon le détail ci-dessous :
  - Des projets liés à l'accompagnement RH pour 0,489 M€ en AE et 0,388 M€ en CP, notamment le lancement d'une mission d'audit relative aux conditions de travail ;
  - Des projets informatiques pour 0,400 M€ en AE-CP, avec en particulier de premières dépenses liées au nouveau SI aides et bourses ;
  - Des ajustements de dépenses pour 0,150 M€ en AE-CP ;
  - La prise en compte des nouveaux tarifs du marché de création graphique qui conduit à une hausse significative du coût des campagnes marketing et communication pour 0,135 M€ en AE-CP<sup>4</sup> ;
  - La prorogation des travaux de la Chaire Cnous-Ensad jusqu'au 31 décembre 2024 pour 0,040 M€ en AE-CP ;
  - La participation anticipée de l'OVE au programme européen Eurostudent pour 0,035 M€ en AE-CP (dépenses initialement programmées en 2025).

## 2. Les opérations pour comptes de tiers (tableau 5)

Le transfert des opérations d'investissement des Crous, inscrites en subventions pour charges d'investissement (titre 5), en fonctionnement (titre 3) impacte le tableau 5 « Opérations pour comptes de tiers » :

- Le montant en débit est diminué de 5,207 M€ et passe de 109,691 M€ au BR1 à 104,484 M€ au BR2 ;
- Le montant en crédit est diminué de 5,207 M€ et passe de 80,868 M€ au BR1 à 75,661 M€ au BR2.

## 3. Les agrégats comptables (tableau 6)

Le résultat patrimonial est déficitaire de - 4,828 M€, soit une dégradation de 2,881 M€ par rapport au BR1 en raison du reversement des remises de fin d'année encaissées et titrées sur les exercices antérieurs d'une part et des abondements de crédits pour les services du Cnous d'autre part.

L'insuffisance d'autofinancement, majorée de 2,881 M€, est portée à - 4,733 M€.

<sup>3</sup> Aix-Marseille Avignon (1,070 M€), Bordeaux Aquitaine (0,735 M€), Clermont Auvergne (0,254 M€), Montpellier Occitanie (0,208 M€), Nice Toulon (0,185 M€), Poitiers (0,220 M€), Reims (0,135 M€), Rennes Bretagne (0,254 M€) et Toulouse Occitanie (0,090 M€).

<sup>4</sup> Le Cnous signale qu'il a adhéré aux marchés proposés par la DAE. Ces marchés se sont cependant révélés bien plus coûteux que ceux passés initialement par le Cnous pour certains lots.

Le prélèvement sur fonds de roulement est majoré de 2,881 M€, en raison de l'augmentation de l'IAF. Le niveau final du fonds de roulement du Cnous s'élève à 21,336 M€ et le niveau final de la trésorerie à 96,977 M€. Le BR2 du Cnous est donc soutenable.

### Evolution des agrégats comptables

Agrégat	Budget initial 2024	BR1 2024	BR2 2024	Variation BR2-BR1
Résultat	1 172 601 €	-1 946 552 €	-4 827 528 €	-2 880 976 €
CAF	1 266 660 €	-1 852 493 €	-4 733 469 €	-2 880 976 €
FDR	24 696 493 €	24 216 609 €	21 335 633 €	-2 880 976 €
Trésorerie	83 626 724 €	99 857 919 €	96 976 943 €	-2 880 976 €

## PIECES JOINTES

### Tableaux budgétaires (vote et information)

- Tableau 1 « Autorisations d'emplois » (vote)
- Tableau 2 « Autorisations budgétaires » (vote)
- Tableau 3 « Dépenses par destination, recettes par nature » (information)
- Tableau 4 « Equilibre financier » (vote)
- Tableau 5 « Opérations pour comptes de tiers » (information)
- Tableau 6 « Situation patrimoniale » (vote)
- Tableau 7 « Plan de trésorerie » (information)
- Tableau 8 « Opérations liées aux recettes fléchées » (information)
- Tableau 10 « Synthèse budgétaire et comptable » (information)

### Répartition des crédits aux Crous (vote)

- Crédits de l'accessibilité
- Transfert des crédits du Titre 5 (subventions pour charges d'investissement) au Titre 3 (SCSP)
- Remises de fin d'année collectées en 2021

### Répartition des crédits aux établissements adhérents de la centrale d'achat (vote)

- Remises de fin d'année collectées en 2019, 2022 (solde des crédits votés au BI 2024)
- Remises de fin d'année collectées en 2021

### Actualisation de la subvention pour charges d'investissement du titre 5 – contractualisation (vote)